

11 fév 2022 -16:50

Appartient à Conseil des ministres du 11 février 2022

Première répartition du crédit provisionnel pour la politique nouvelle

Sur proposition de la secrétaire d'Etat au Budget Eva De Bleeker, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant répartition de la première tranche de la provision interdépartementale "politique nouvelle".

Le projet vise à répartir les crédits relatifs à un dossier du SPF Intérieur. Un budget de 10 millions d'euros en engagement et en liquidation est prévu en 2022 pour l'augmentation structurelle des primes "pompiers" aux zones de secours et au service incendie de Bruxelles-Capitale.

Projet d'arrêté royal portant première répartition du crédit provisionnel inscrit au programme 06-90-1 de la loi du 23 décembre 2021 contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 et destiné à couvrir des dépenses concernant la politique nouvelle

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://debleeker.belgium.be>
info.debleeker@just.fgov.be

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@debleeker.be